



Comité Départemental
du Val de Marne
Saison 2019-2020

Informations

STAGE INITIAL INITIATEUR CLUB

12 et 13 octobre 2019

JOURNEE COMPLEMENTAIRE

16 novembre 2019

FORMATION

La formation initiale Initiateur proposée par la Commission Technique Départementale du 94 est constituée de 2 parties :

1. Le **stage initial**, obligatoire et durant 2 jours.

Les stagiaires ne sont pas obligés d'être du Val de Marne pour y participer.

2. Une « **journée complémentaire** », facultative, permet d'approfondir les sujets du stage initial et, en particulier, la partie « organisation ».

Les stagiaires ont l'obligation d'avoir fait un stage initial (dans le Val de Marne ou ailleurs) pour participer à cette journée.

INSCRIPTION

L'inscription se fait en 2 étapes :

1. **Saisie** des informations du participant en ligne.
2. Validation de l'inscription par **envoi du paiement**.

Stage initial : **55 €** (organisation, repas et livret pédagogique)

Journée complémentaire : **20 €** (organisation et repas)

Le prix est majoré de 20 € pour les stagiaires provenant d'un Club non adhérent au Codep 94

Le paiement (55 €, 20 € ou 75 €) se fait par chèque :

- Personnel ou de Club
- A l'ordre du « Comité Départemental 94 – FFESSM »

et est à envoyer à :

- Jean-François KERVINIO – 3, rue Virginie – 94000 CRETEIL

Merci de mettre au dos du chèque la mention de la formation et les noms des stagiaires concernés.

La date limite des inscriptions est fixée au **4 octobre 2019** (cachet de la poste faisant foi). Tout dossier arrivé après cette date pourra être refusé. La CTD 94 se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Voir au dos les informations pratiques sur le déroulement de cette formation.

LIEU ET HORAIRES

Le stage se déroulera dans les locaux du Codep 94 : **16, av. Raspail – 94250 Gentilly**

Tous les jours, les horaires sont de 9h00 à 18h00. L'heure de fin peut varier en fonction du déroulement des cours.

DOCUMENTS A FOURNIR

Le premier jour, les stagiaires devront venir avec :

- Leurs papiers d'identités.
- Leur carte de niveau de plongée.
- Leur licence en cours de validité.

CNIL

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la seule organisation de cet examen. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernant.

Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez envoyer un courriel à technique.codep94@gmail.com.